



**CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DU SPORT, DE L'ANIMATION, DU SECOURISME ET DE LA PREVENTION**

## CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail)

Entre les soussignés :

**MUC OMNISPORTS département formation**, désigné ci-après, l'organisme de Formation,  
N° de déclaration d'activité : 91-34-05799-34  
N° de SIRET : 388 208 571 00025  
Adresse : 150 Rue François Joseph Gossec – Complexe sportif Albert Batteux – 34070 MONTPELLIER

et

, désigné ci-après le stagiaire :

- **Mme/M**.....
- **Né.e le**....., **à**.....
- **Habitant à** .....
- **Code Postale**.....
- **Ville**.....

### Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

**BNSSA Région Accélééré.**

### Article 2 : Nature et caractéristique de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif la préparation au **BNSSA**.
- A l'issue de la formation, en cas de réussite, une attestation sera délivrée au stagiaire.
- La durée de la formation est fixée à ..... **heures minimum en centre de formation.**
- Le programme de l'action de formation figure dans le livret du stagiaire.

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir le diplôme auquel elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : néant.

**MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB OMNISPORTS – Département Formation**  
Complexe Sportif Albert Batteux – Immeuble André Brioudes - 150 rue François Joseph Gossec - 34070 MONTPELLIER  
Annexe de Nîmes - Espace Diderot - 601 rue Neper - 30900 NIMES  
Annexe de Millau - Maison des Entreprises - 4 rue de la Mégisserie - 12100 MILLAU  
Tél 04 99 58 80 41 - Fax 04 99 58 35 39 - Mail : formation@muomnisports.fr - <https://www.muomnisports.fr>  
Association loi 1901 - SIRET 388 208 571 000 25 Code APE 9312Z  
Agrément JS 12713 du 26-02-1953 - Agrément Préfecture W343007276 du 19-09-1921  
N° de déclaration à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la formation Professionnelle : 91-34-05799-34



**CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DU SPORT, DE L'ANIMATION, DU SECOURISME ET DE LA PREVENTION**

**Article 4 : Organisation de la formation**

- Elle aura lieu du ..... au .....
- Elle est organisée pour un effectif maximum de **20** stagiaires.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, puis validée, sont présentées au stagiaire en début de formation.
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation figurent dans le livret du stagiaire.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens techniques figurent dans le livret stagiaire.

**Article 5 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action**

La validation de la formation s'apprécie avec le passage des différentes évaluations certificatives pour la validation des épreuves aquatiques et écrites (QCM). Les procédures d'évaluation sont déposées auprès des services de la préfecture de l'Hérault qui contrôle sa mise en œuvre et valide les résultats.

**Article 6 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Dans le cas où la formation a déjà commencé, le stagiaire ne devra acquitter que la somme proportionnelle à la prestation dont il a bénéficié.

**Article 7 : Dispositions financières**

**Le prix de la formation complète est de ..... € pris en charge par .....**

En cas d'absence injustifiée lors de la formation, le stagiaire devra s'acquitter des heures de formations non suivies par le stagiaire et non pris en charge par l'OPCA, Pole Emploi, La Région Occitanie ou le financeur.

S'il ne bénéficie d'aucune prise en charge le coût sera ajusté en fonction des tarifs votés par le Conseil d'Administration, un échancier de paiement est envisageable.

Le stagiaire s'engage à informer la Direction de toute modification concernant le financement de sa formation.

**Paiement**

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 6, le stagiaire s'engage à verser la totalité des frais de formation diminuée des aides éventuelles adressées directement au Centre par un organisme financeur.

**MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB OMNISPORTS – Département Formation**  
Complexe Sportif Albert Batteux – Immeuble André Brioudes - 150 rue François Joseph Gossec - 34070 MONTPELLIER  
Annexe de Nîmes - Espace Diderot - 601 rue Neper - 30900 NIMES  
Annexe de Millau - Maison des Entreprises - 4 rue de la Mégisserie - 12100 MILLAU  
Tél 04 99 58 80 41 - Fax 04 99 58 35 39 - Mail : formation@muomnisports.fr - <https://www.muomnisports.fr>  
Association loi 1901 - SIRET 388 208 571 000 25 Code APE 9312Z  
Agrément JS 12713 du 26-02-1953 - Agrément Préfecture W343007276 du 19-09-1921  
N° de déclaration à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la formation Professionnelle : 91-34-05799-34

**CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DU SPORT, DE L'ANIMATION, DU SECOURISME ET DE LA PREVENTION**

**Article 8 : Interruption de la formation**

En cas de cessation anticipée de la formation par abandon du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes :

- Les frais de formation sont dus entièrement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue ou en cas de cessation anticipée de la formation, par décision de l'établissement, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat


**Article 9 : Règlement intérieur**

Le stagiaire s'engage à appliquer le règlement intérieur des formations. Ce règlement lui est remis au début de la formation, de même que le guide ou livret du stagiaire précisant le déroulement de la formation, les évaluations et l'équipe de formation responsable de l'action.

**Article 10 : Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, il sera fait appel à l'organisme juridictionnel compétent.

Fait en double exemplaires à **Montpellier, le .....**

<p>Le/La stagiaire,</p>	<p>Le/La Responsable pédagogique,</p> 	<p>Le directeur du MUC,</p> <p><b>MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB DEPARTEMENT FORMATION</b> <i>Complexe Sportif Albert Batteux</i> 150, rue François Joseph Gossec 34070 MONTPELLIER Tél. 04 99 58 80 41 - Fax 04 99 58 35 39 www.mucomnisports.fr</p>
-------------------------	---	--

**MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB OMNISPORTS - Département Formation**  
 Complexe Sportif Albert Batteux - Immeuble André Brioudes - 150 rue François Joseph Gossec - 34070 MONTPELLIER  
**Annexe de Nîmes** - Espace Diderot - 601 rue Neper - 30900 NIMES  
**Annexe de Millau** - Maison des Entreprises - 4 rue de la Mégisserie - 12100 MILLAU  
 Tél 04 99 58 80 41 - Fax 04 99 58 35 39 - Mail : formation@mucomnisports.fr - https://www.mucomnisports.fr  
 Association loi 1901 - SIRET 388 208 571 000 25 Code APE 9312Z  
 Agrément JS 12713 du 26-02-1953 - Agrément Préfecture W343007276 du 19-09-1921  
 N° de déclaration à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la formation Professionnelle : 91-34-05799-34